

MAIRIE DE L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
tél. 02 51 69 06 72
mairie.lorbrie@orange.fr



Conseil municipal du 12 mars 2024

Délibération n°2024-12/03-17

Le 12 mars 2024, à 20h00, le Conseil municipal de L'Orbrie, dûment convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Annie DUJARDIN, Maryse FALLOURD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Jérôme PIQUET, Richard SANSONE.

Excusée : Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY.

Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
13	13	13	0	0

Location des salles communales et du mobilier (tables, bancs/chaises, tivolis)

Madame le Maire :

- rappelle la délibération du 26 janvier 2023 fixant les tarifs de location des salles communales et du mobilier : tables, chaises et bancs ;
- informe d'une demande d'habitants pour utiliser le tivolis appartenant à la Commune dans le cadre de leur mariage ;
- demande au Conseil municipal de statuer sur cette demande et s'il souhaite réviser la grille tarifaire en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de réserver le tivolis à l'usage exclusif de la Commune car ouvrir son utilisation à l'ensemble des habitants serait problématique : son montage/démontage mal maîtrisé pourrait entraîner des détériorations et la mise à disposition de l'agent communal pour effectuer cette tâche est exclue ;
- **MAINTIENT** la délibération du 26 janvier 2023 fixant les tarifs de location des salles communales et du mobilier (tables, chaises et bancs), pour mémoire :

COMMUNE		HORS COMMUNE	
ETE	HIVER	ETE	HIVER
à partir du 1 ^{er} mai	à partir du 1 ^{er} novembre	à partir du 1 ^{er} mai	à partir du 1 ^{er} novembre

ASSOCIATIONS

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Assemblée générale	GRATUIT		60	90
Concours de cartes Loto	80	120	250	300
Vin d'honneur	60	100	150	190
Manifestation sportive ou culturelle	110	160	250	320
Dîner ou buffet dansant	110	170	250	320

PARTICULIERS	Commune		Hors commune	
	Ete	Hiver	Ete	Hiver
Vin d'honneur	80	130	150	200
Repas ou buffet 1 jour	200	320	340	450
Repas ou buffet 2 jours	280	380	500	620
			ETE à partir du 1 ^{er} mai	HIVER à partir du 1 ^{er} novembre
SALLE ANNEXE / Orbriens			60	90
SALLE ANNEXE / lieu de domicile hors commune			70	100
SALLE ANNEXE / rassemblement des familles et proches du défunt dans le cadre d'obsèques			30	30
CLUB HOUSE / location réservée aux adhérents de l'Entente Sud Vendée et aux Orbriens			70	100

Location du mobilier (location réservée aux Orbriens)

Chaises / bancs forfait 30 €

Tables et chaises (ou bancs) sans livraison forfait 40 €

Tables et chaises (ou bancs) avec livraison forfait 70 €

La gratuité de la salle des fêtes est accordée aux associations communales à raison d'une manifestation par an.

Un tarif spécifique dit « éco-participation » de 80 € s'applique à l'association Cours Toujours 85, qui utilise la salle des fêtes et les vestiaires sportifs lors de la manifestation sportive annuelle « le Bol d'air ».

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, à L'ORBRIE, le 14 mars 2024

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc LAMY



Le Maire,



Noëlla LUCAS